



## **Bulletin d'adhésion jeune La Madeleinoise de Tir**

- 1ere inscription (licence + carte club)
- Changement de club avec mutation de licence
- Adhésion en 2ème club (carte club)

A COMPLETER EN MAJUSCULES

---

Nom : Prénom : Code postal :  
Né(e) le : à :  
Nationalité :

---

Nom et Prénom du  
Représentant de l'autorité parentale :

**Adresse :**

N° : Rue :  
Code postal : Ville :

---

**Renseignements complémentaires :**

Tel fixe : Tel mobile :

Adresse mail :

Profession du parent :  
(pour les retraités préciser la dernière profession exercée)

Club précédent : N° du club :

N° de licence : Durée d'adhésion : an(s)

Personne à prévenir en cas d'accident :

Tel fixe : Tel mobile :

Comment avez-vous connu la Madeleinoise de Tir ?

Nom du parrain :

Expérience du tir (disciplines pratiquées...) :

**Tournez la page svp**

### Ecole de tir des jeunes du mercredi :

L'inscription de votre enfant à l'école de tir **ENGAGE L'ENFANT A UNE PRESENCE REGIULIERE AUX ENTRAÎNEMENT** les mercredi de 14h00 à 16h00 (pas de départ non autorisé par écrit par l'autorité parentale avant l'heure).

Congé durant les vacances scolaires, sauf si des compétitions sont organisées.

Possibilités de sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'école de tir en cas de manquements aux règles de sécurité à observer en présence d'armes ou en cas de comportement incorrect (impolitesse, indiscipline...)

L'inscription de votre enfant à l'école de tir **VOUS ENGAGE, VOUS PARENT, A EMMENER VOS ENFANTS AUX COMPÉTITIONS** (ou à vous arranger avec un autre parent).

La présence du jeune est indispensable et obligatoire aux compétitions en raison d'engagements d'équipe, sauf en cas de force majeure.

**Le remboursement des engagements de l'enfant absent lors d'une compétition pourra alors être demandé aux parents sauf si présentation d'un certificat médical attestant l'incapacité à y participer.**

Je soussigne, Madame, Monsieur,

représentant l'autorité parentale,

Adresse et téléphone si différents de ceux indiqués au verso :

autorise leur enfant mineur à pratiquer le tir sportif et de loisir tant qu'il sera régulièrement licencié.

reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription, notamment quant à la responsabilité des parents lors des entraînements en dehors de l'école de tir du mercredi.

Inscris leur enfant à l'école de tir du mercredi en vue de participer aux compétitions :  OUI  NON

reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'école de tir. Je m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon enfant.

### Pièce à fournir :

- Certificat médical de moins de trois mois de non-contre-indication à la pratique du tir sportif et de loisir
- 2 photos d'identité récentes
- copie de la licence en cours (pour les demandes de mutation de licence ou de carte club)
- Paiement de l'inscription :

Montant réglé :

€

en espèces

par chèque

**L'inscription ne sera définitive qu'après fourniture du certificat médical.  
Les sommes versées ne sont pas remboursables.**

Fait à La Madeleine le :

Signature du représentant

de l'autorité parentale :

